

Chasseurs

N° 7 mars 2011

du Sud

Journal d'information de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon

Editorial



Les Etats Généraux de la Chasse Française qui viennent de se dérouler les 15 et 16 février 2011 à Paris, ont dégagé des stratégies pertinentes pour que notre activité s'implique toujours plus dans le développement de la biodiversité, pour qu'elle renforce ses partenariats avec les autres acteurs de la ruralité et pour qu'elle s'ouvre à de nouveaux publics, restant ainsi une activité démocratique et populaire.

Ces Etats Généraux avaient débuté à l'automne dernier par des réunions régionales. Une enquête auprès des chasseurs avait ensuite été lancée, cet hiver, par notre Fédération Nationale. Les séances plénières et les ateliers des 15 et 16 février ont été la troisième étape de ces Etats Généraux.

Le mardi 15 février, des personnalités ont apporté leur contribution à la tribune et dans des ateliers pour pérenniser et promouvoir une chasse durable, alliée de la biodiversité et terre de rencontres et d'émotions. Des grands témoins, des élus associatifs, des intellectuels et des hommes politiques étaient là pour interpeller les représentants de la chasse française, et les aider à imaginer la chasse, entre nature et futur.

Le mercredi 16 février, les propositions des Etats généraux de la Chasse, issues des travaux en ateliers de la veille, ont fait l'objet de tables rondes autour de leaders politiques. Le ministre de la ruralité, Bruno Le Maire est intervenu dans la matinée et Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de tutelle de la chasse, a clôturé les travaux.

Les propositions issues de ces Etats Généraux feront l'objet d'une présentation et de choix stratégiques sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Jean-Pierre Gaillard
Président de la FRC Languedoc-Roussillon



Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon

Chasseurs/Région : bilan et perspectives

Poursuivant la politique de Georges Frêche, le nouveau Président de Région Christian Bourquin va finaliser une convention d'objectifs avec les Fédérations de chasseurs et mettre en projet une Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche.

En 2010, la Région a octroyé sous l'impulsion de Ferdinand Jaoul, Conseiller Régional Délégué à la chasse, à la pêche et aux traditions Taurines, 635 310 euros de subventions aux chasseurs. Parmi les projets financés citons :

- le fonctionnement des écoles de chasse,
- la participation au campagne sécurité,
- l'implantation de 2000 hectares de cultures faunistiques,
- la réhabilitation des territoires incendiés,
- l'acquisition de matériels agricoles,
- l'accueil des chasseurs et la valorisation de la venaison,
- la construction de sièges sociaux et locaux techniques,
- la promotion des fêtes de la chasse et bulletins d'information,
- la préservation de l'aigle de Bonelli,
- la maintien des populations d'outardes canepetières,
- la contribution à diverses opérations techniques (comptages, observations...)
- La mise en place du Carnet de Prélèvement Universel (CPU)
- la mise en place d'une filière de collecte et recyclage des cartouches usagées
- le lancement d'une étude d'incidence concernant l'impact de la chasse sur les sites Natura 2000.



Perspectives d'avenir

Sur la base d'un contrat pluriannuel d'objectifs Région/Fédérations validé prochainement par le nouveau président de Région Christian Bourquin, ces aides seront globalement reconduites jusqu'en 2014.

Enfin, dès cette année, la Région mettra en projet la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche.

Sur le plan social et culturel, cette maison constituera une représentation du premier réseau associatif régional, puisqu'elle regroupera les sièges sociaux des fédérations régionales de chasseurs et de pêcheurs, représentantes des dix fédérations départementales, soit 150.000 adhérents utilisateurs de l'espace rural, plusieurs milliers de responsables associatifs, 120 emplois directs

en fédération, et près de 3000 sociétés communales de chasseurs et Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, réparties sur toutes les communes rurales du Languedoc-Roussillon. Au delà de cette représentation, un véritable pôle de compétences au service de la chasse, de la pêche, de la nature et du développement des territoires ruraux verra le jour dans cette maison.

L'autre objectif de cette maison portera sur la sensibilisation et le recrutement de nouveaux pratiquants par la mise en œuvre d'actions de communication sur l'ensemble de la région. Aucune région de France ne soutient aussi massivement le monde cynégétique et halieutique, considéré pourtant comme " une bonne filière d'investissement ".



Premier bilan des cultures faunistiques en région Languedoc-Roussillon

Les Fédérations de chasseurs et les sociétés communales de chasse investissent chaque année, avec le soutien du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, des moyens humains et techniques pour la mise en œuvre de ces cultures. Voici une étude vouée à quantifier leur impact sur l'environnement en général et la faune sauvage en particulier.

Chaque année, les Fédérations des chasseurs du Languedoc-Roussillon et leurs sociétés communales de chasse sèment plusieurs centaines d'hectares de cultures à but faunistique et environnemental sur toute la région. Ces parcelles non récoltées permettent d'apporter de la nourriture et du couvert aux populations de petite faune sédentaire de plaine, chassables ou non, tout en favorisant l'ouverture et l'entretien des milieux.

En 2004, le Conseil Régional, en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture et la Fédération régionale des chasseurs, a lancé le programme "cultures faunistiques" en Languedoc-Roussillon. Ce programme, financé par la Région, a permis d'apporter une aide supplémentaire à la mise en place des cultures et à leur développement. Dès le lancement de ce programme, les sociétés de chasse et exploitants agricoles intéressés furent directement aidés grâce à des subventions d'investissement, à hauteur de 200 euros/ha, ce qui a engendré un nombre important de mises en culture. Aujourd'hui, les surfaces atteignent près de 2000 ha.

Bientôt un état des lieux environnemental

Deux mille hectares de cultures, mais pour quel impact au juste ? La Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon (FRC LR) pilote actuellement une étude pour le déterminer. Elle sera basée sur des expertises menées sur les cultures faunistiques

depuis le 1er avril 2010 jusqu'au 20 décembre 2010 et un rapport de synthèse en présentera bientôt les premières conclusions.

En collaboration avec les Fédérations départementales des chasseurs du Languedoc-Roussillon (FDC), le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) et l'association Mosaïque, l'objectif de ce projet est de dresser un bilan complet de l'intérêt cynégétique, environnemental et agricole du dispositif "cultures faunistiques" dans la région, depuis sa création. Cet état des lieux sera complété par des propositions concrètes d'orientations visant à rendre le dispositif plus opérationnel et à améliorer sa plus-value environnementale et agricole à l'échelon régional, en fonction des politiques actuelles de conservation de la biodiversité.

La contribution du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN LR) à ce projet est de valider le protocole de diagnostic environnemental des cultures faunistiques, c'est-à-dire d'appuyer à la mise en place d'une grille d'évaluation de la contribution des cultures faunistiques à la biodiversité. L'association Mosaïque sera chargée de mener une réflexion quant à la réalisation d'un protocole de diagnostic agricole des cultures faunistiques et ensuite de réaliser une plaquette de préconisations pour les chasseurs et les agriculteurs. La FRC LR a mis à disposition de ce projet une stagiaire et une chargée de mission.



Bon pour la faune, bon pour les sols

Sans préjuger des conclusions définitives du rapport final, quelques résultats se profilent. Ainsi, les techniciens des fédérations départementales de chasseurs (FDC) et les présidents de sociétés de chasse interrogés dans le cadre de cette étude considèrent dans leur grande majorité que les populations de petit gibier ont augmenté de façon globale grâce aux aménagements cynégétiques. Les cultures faunistiques, associées aux abreuvoirs, agrainoirs, garennes, contribuent à l'amélioration des populations de petit gibier. La perdrix revient le plus souvent (24 % des réponses données), essentiellement favori-

sée par l'ouverture du milieu, puis le lièvre (19 %) et le lapin (17 %).

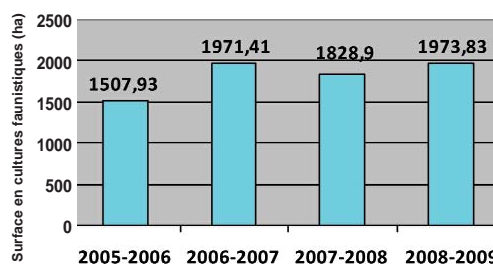
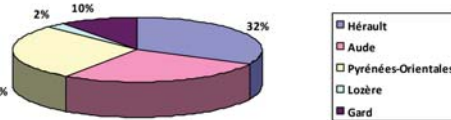
Cerise sur le gâteau : d'après les agriculteurs interrogés, le fait que la parcelle soit cultivée limite forcément son érosion. Le labour permet d'aérer le sol et de mélanger les résidus et la matière organique, tandis que les cultures plurian-

nelles permettent un repos du sol et certaines plantes cultivées l'enrichissent et améliorent sa structure. Ces conclusions encore provisoires, une fois confirmées par le rapport final, prouveront que les cultures faunistiques sont bel et bien un "investissement" pour la biodiversité dans notre région. ■

Les cultures faunistiques, que les sociétés de chasse de la région mettent en place depuis plus de vingt ans, ont pour but de favoriser le petit et le grand gibier en lui apportant un couvert et une alimentation et parfois aussi d'éviter les dégâts dans les parcelles agricoles. Ce sont alors des cultures à gibier et des cultures de dissuasion. Elles sont subventionnées et contrôlées par les fédérations et font partie des aménagements cynégétiques du catalogue "Amélioration de la chasse" de chaque Fédération. Les sociétés de chasse reçoivent en outre des conseils de la part des techniciens des Fédérations au sujet de l'implantation des cultures à gibier.



Aujourd'hui, environ 2 000 hectares de cultures faunistiques sont recensés en Languedoc-Roussillon



Nouveau : un concours d'excellence cynégétique en région

Afin de favoriser " l'excellence cynégétique ", la Fédération régionale des chasseurs lance, avec le soutien du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le concours " Chasse durable - Sud de France ".

Le trophée "Chasse Durable - Sud de France" visera à récompenser les associations qui s'engageront dans une " chasse durable ", accueillante et conviviale, mettant en avant les valeurs de la chasse (passion, rencontre, territoires, nature, art de vivre, éthique, gastronomie, passion du chien, etc.), tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La mise en place d'aménagements en faveur de la nature et du développement durable, d'actions de communication et d'éducation à l'environnement seront primées.

Un concours doté de 10 000 euros de prix récompensera les lauréats qui seront distingués par un jury. Ce challenge permettra de valoriser et d'encourager des initiatives pilotes innovantes et toutes les actions d'envergure engagées par les associations de chasse en faveur d'une chasse durable, de la faune sauvage et des habitats.

Un concours gratuit et ouvert

Le concours est ouvert gratuitement aux sociétés locales de chasse (hors sociétés privées), aux ACCA, AICA ou à tout autre groupement cynégétique, adhérent à la Fédération des chasseurs de

son département. Une seule participation par association de chasse pourra être prise en compte. Tout lauréat pourra être admis à concourir de nouveau, sous réserve de n'avoir jamais reçu un premier prix.

La date d'ouverture pour les inscriptions au Trophée " Chasse Durable - Sud de France " sera annoncée sur les sites Internet de chaque Fédération départementale des chasseurs et dans les organes d'information des Fédérations départementales de chasseurs.

L'idée est bien sûr de créer une émulation régionale entre sociétés de chasse, afin d'encourager les gestionnaires de territoires à intensifier encore leurs actions de terrain en faveur de la faune sauvage ou de l'animation des territoires ruraux. Ainsi, parmi les critères d'évaluation des dossiers de candidature, seront appréciés les efforts de formation des chasseurs ou les actions de réhabilitation des milieux naturels, mais aussi le partage organisé du gibier avec les non chasseurs, la mise en place de chantiers de nettoyage de la nature ou encore la participation aux journées associatives dans les communes.

Saine gestion et communication ambitieuse

Les candidats désirant participer au concours devront rem-



plir et renvoyer le dossier d'inscription téléchargeable prochainement sur le site de la Fédération départementale des chasseurs de leur département.

Le dossier d'inscription est composé de 3 parties : une présentation du candidat, une description du territoire de chasse, des chasseurs, des espaces et des espèces, et enfin un questionnaire " opération chasse durable " constitué de cinq parties : gestion de la chasse, gestion cynégétique et environnementale de la faune sauvage et du territoire, communication et éducation à

l'environnement, contribution à la protection de la nature et de la biodiversité, et contribution au développement local des territoires ruraux.

Après la date butoir de dépôt des dossiers, le Conseil d'administration de chaque Fédération départementale des

chasseurs désignera un lauréat pour son département, parmi les dossiers d'inscription reçus. Le Conseil d'administration de la Fédération régionale établira alors le classement des 5 lauréats du trophée. La remise des prix aura lieu à l'Hôtel de Région à Montpellier. ■

Dotation annuelle

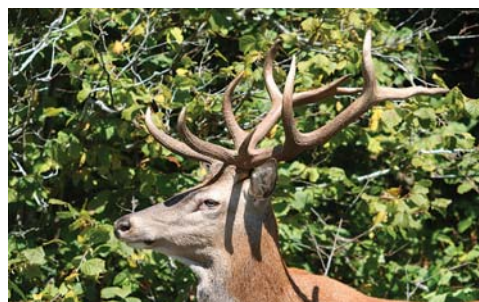
Afin de favoriser " l'excellence cynégétique " la dotation annuelle de ce concours récompensera 5 lauréats, un par département de la région Languedoc-Roussillon. Ils recevront respectivement un prix de : 3000 euros pour le premier, 2500 euros pour le deuxième, 2000 euros pour le troisième, 1500 euros pour le quatrième et 1000 euros pour le cinquième.

Cerf : un comptage d'envergure sur la Margeride

Sur les dix plus beaux trophées de cerfs français, le département de la Lozère peut s'enorgueillir d'en avoir produit huit, dont le record de France. Mais ce n'est pas un hasard. Ces grands animaux emblématiques bénéficient de grands espaces préservés et d'une gestion attentive.

Témoin de cette attention particulière portée au roi de nos forêts, la fédération des chasseurs de Lozère organisait, les 25 et 26 septembre derniers sur le massif de la Margeride, une vaste opération de recensement en période de brame. Un comptage sur deux jours, qui s'inscrivait dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Après la réintroduction des grands cervidés en 1995 et 1996, il était temps de faire le point par une opération d'envergure, la première de cette importance pour le département de la Lozère. La zone à recenser s'étendait sur environ 30.000 hectares, subdivisée en 120 secteurs répartis sur 9 communes.



En matière de grands cervidés, la réputation de la Lozère n'est plus à faire. Avec huit représentants parmi les dix plus beaux trophées de l'hexagone, dont le record de France cotant 239 points CIC tué en 2001 à Saint-Etienne-du-Valdonnez.

Annoncé par voie de presse, ce vaste comptage a rassemblé près de 300 participants, chasseurs et non-chasseurs et a permis de dénombrier 369 cerfs et biches, ce qui fait de la zone Margeride un noyau important, certainement pro-

mis à un bel avenir. Le samedi soir, avant de clore le comptage, un grand repas festif eut lieu à Aumont-Aubrac, qui fit de cette opération, technique avant tout, la grande fête du cerf élaphe sur le massif de la Margeride.

Inauguration d'un Pôle d'Excellence Rurale en Lozère

Fin 2010 a été inauguré devant les nouveaux bâtiments d'accueil près du Lac de Naussac le Pôle d'Excellence Rurale "Accueil Chasse et Pêche en Lozère". Ce projet a su rassembler l'ensemble des élus locaux et des partenaires institutionnels: l'Etat, la Région, le Département. C'est un nouvel outil pour la découverte et la pratique de la chasse et de la pêche en Lozère accessible à tous. Rappelons qu'il comporte un volet " accueil " (des chasseurs et pêcheurs extérieurs à la Lozère), un volet " formation " (des chasseurs, des pêcheurs, mais aussi des non-pratiquants), un volet " sensibilisation " (sentier de découverte, activité de nature) et enfin un volet " environnement " (gestion des espaces naturels et des espèces). A terme, ce projet devrait permettre la création de trois à quatre emplois " équivalents temps plein " pour l'animation du dispositif, ainsi que le maintien de nombreux emplois de façon indirecte pour les professionnels en lien avec les activités de chasse, de pêche, d'hôtellerie et de restauration.



Les incendies dans l'Hérault : bilan et perspectives

Des incendies d'une rare intensité ont décimé l'été dernier plus de 2500 hectares au Nord de Montpellier, dans le secteur du Pic Saint-Loup, et plus de 600 hectares entre Montagnac et Mèze. En partenariat avec la Région, la Fédération des Chasseurs de l'Hérault s'est rapidement mobilisée pour venir en aides aux chasseurs sinistrés.

L'incendie au sud du Pic Saint-Loup est le plus important que l'Hérault ait connu au cours des vingt dernières années. L'action combinée des services des pompiers, de la gendarmerie et des collectivités locales a permis de protéger les habitations et les biens, en revanche le milieu naturel a été sévèrement touché et comme le titrait la presse " *c'est un territoire lunaire, il ne reste que la désolation* ".

Réunions de crise

Après avoir constaté les dégâts sur le terrain, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault s'est rapidement mobilisée pour venir en aide aux sociétés de chasse et aux chasseurs concernés. Deux réunions de crise ont eu lieu les 6 et 22 septembre 2010 afin d'évaluer l'étendue des dégâts et les besoins.

La première mesure urgente a été, avec l'accord des sociétés de chasse concernées, de proposer la suspension de l'exercice de la chasse sur neuf communes pendant vingt jours puis pour toute la saison de chasse pour six communes. Une clause a néanmoins été

prévue afin que les sociétés de chasse puissent organiser des battues aux sangliers en cas de risque de dégâts sur les productions agricoles.

L'autre urgence a été l'organisation de l'accueil des chasseurs des territoires incendiés par des sociétés de chasse proches. La Fédération a envoyé un courrier aux cent sociétés de chasse situées dans un rayon de trente à quarante kilomètres autour des territoires incendiés afin qu'elles accueillent des chasseurs sinistrés. La solidarité a très bien fonctionné puisque la totalité des chasseurs souhaitant disposer d'un nouveau territoire a été accueillie et tous ont pu chasser le jour de l'ouverture des vignes. La Fédération s'est engagée à aider financièrement les sociétés de chasse accueillantes. La Région Languedoc-Roussillon a aussi apporté son aide financière sur cette action.

Réaménager les zones brûlées

L'urgent étant réglé, il convient maintenant de réfléchir à reconstituer le patrimoine cynégétique des territoires incendiés notamment par du



repeuplement de qualité en petit gibier sédentaire et par le réaménagement des territoires (construction d'abri agraires, construction et réhabilitation de points d'eau...).

Lorsque les territoires leur permettront, la fédération considèrera comme prioritaires les sociétés de chasse sinistrées afin qu'elles puissent recueillir des lapins provenant de zones

de reprise. Une réflexion doit être menée avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, le Conseil Général de l'Hérault, la Région Languedoc-Roussillon sur les futurs aménagements : mise en cultures faunistiques, création de clairières, entretien des zones brûlées par gyrobroyage ou par pâturage...

Les stigmates laissés par ces

incendies n'ont pas entamé l'optimisme de la fédération et des sociétés de chasse locales qui misent sur les facultés d'adaptation et de recolonisation de la faune sauvage sur ces zones brûlées. Beaucoup de travail et de temps seront néanmoins nécessaires pour retrouver un équilibre environnemental et l'action des chasseurs sera encore une fois décisive. ■

Une convention chasseurs/trufficulteurs dans le Gard

Dernièrement, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard et le Syndicat des Producteurs de Truffes du Gard ont signé une convention de partenariat destinée à asseoir des programmes de prévention des dégâts de sangliers aux plantations de truffiers.

C'est une première en France ! Il faut dire que le partenariat imaginé par la fédération départementale des chasseurs du Gard et le syndicat départemental des producteurs de truffes est innovant. Les premiers vont participer au financement des actions de protection de la production de truffes, dont les sangliers sont particulièrement friands. Voilà un rapprochement des acteurs du monde rural au service de l'équilibre des milieux.

Les trufficulteurs, qui développent une stratégie de relance de leur production en impulsant une dynamique au niveau régional, ont su convaincre les chasseurs. Ces derniers financeront la fourniture de clôtures fixes destinées à protéger les plants mycorhizes et leur production. À charge pour les trufficulteurs de fournir les piquets



Au premier plan : Gilbert Bagnol Président de la Fédération, Michel Tournayre Président des trufficulteurs gardois, Georges Peyric administrateur de la Fédération. Debout : Ferdinand Jaoul Conseiller Régional, Yvan Verdier Conseiller Général, Louis Teule secrétaire général du syndicat des trufficulteurs et Laurent Burgoa adjoint au maire de Nîmes.

et d'installer ces grillages d'une hauteur de 1,20 m, autour de leurs parcelles, histoire d'inviter les sangliers à passer leur chemin.

" Pour bénéficier de ces dispositions, il suffit que les trufficulteurs, adhérents de notre syndicat, nous signalent leurs difficultés ", précise Michel

Tournayre, heureux de constater qu'une bonne entente vaut mieux qu'un rapport de force. Depuis le lancement de ce partenariat, cinq ou six trufficulteurs de la région d'Uzès se sont signalés et ont apprécié de pouvoir mettre leur production à l'abri de l'appétit des sangliers. ■

En 2011, la fédération des chasseurs du Gard renouvelle son offre de permis à 1 euro auprès des jeunes chasseurs



La Région et les chasseurs, au cœur de la biodiversité



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23000 ha sur l'ensemble du territoire ;
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.

www.laregion.fr



la Région
Languedoc
Roussillon

Les chasseurs audois protègent leurs zones humides

Alors que les statuts de protection fleurissent partout sur nos territoires, qu'ils s'agisse de classement en zone Natura 2000 ou d'achats par le Conservatoire du Littoral, les chasseurs ont eux aussi constitué depuis longtemps un vaste réseau de réserves. Parfois, ils ont même acheté les sites, pour éviter leur disparition. C'est le cas ici, dans l'Aude.

Propriété depuis 1989 de la " Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage ", ou " fondation des chasseurs ", l'étang de l'Estagnol se situe sur la commune de la Redorte, entre Carcassonne et Lézignan-Corbières. Il s'étend sur trente sept hectares et se compose d'un lac principal peu profond, entouré de canaux et de prairies inondables.

Sauvetage in extremis...

A la fin des années 80, la Safer, ou société d'aménagement foncier de l'espace rural qui le détenait, envisageait de faire du site un bassin de décantation pour les eaux usées. Cela risquait d'entraîner la disparition d'une zone d'hivernage du gibier d'eau capable d'accueillir, certaines années, jusqu'à 800 oiseaux. Encore une zone humide en moins ? C'est ce que les chasseurs ont refusé.

En 1989, c'est donc la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, une association

reconnue d'utilité publique et financée intégralement par les chasseurs (voir encadré), qui s'est chargée d'acheter le site, pour un montant de 400 000 francs à l'époque. La gestion des terrains acquis par la Fondation est confiée aux fédérations départementales des chasseurs concernées, c'est ainsi que la FDCA a commencé à gérer le site.

Une réserve d'intérêt cynégétique

Immédiatement placé en réserve, puisque c'est la vocation des terrains qui sont propriété de la Fondation, l'Estagnol a bénéficié dans les années qui ont suivi, d'une première série d'aménagements, consistant à restaurer le réseau hydraulique dont dépend son alimentation et à organiser un pâturage extensif des prairies par des chevaux, afin d'éviter que les milieux ne se referment autour du point d'eau. Une réserve oui, mais aussi un site d'intérêt cynégétique majeur. Autour de l'Estagnol rappelons le, il y a des sites classés, comme l'étang de Marseillette, qui profitent évidemment de l'effet refuge offert par ce site.

Une deuxième tranche de travaux

Mieux : avec l'arrivée du réseau Natura 2000, les inventaires faunistiques ont révélé la présence d'espèces rares, comme le triton marbré, qui ont pu servir de levier à la fédération des chasseurs de l'Aude pour obtenir un statut particulier de protection du site. En 2008, et à l'initiative des instances fédérales, le conseil général décidait de classer l'Estagnol dans la liste des Espaces Naturels Sensibles.



Grâce à son nouveau statut et au soutien du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, qui a rédigé le plan de gestion du site, l'Estagnol va devenir éligible à des subventions supplémentaires, qui permettront d'engager un nouveau programme de restauration dans les années à venir.

Le projet est le suivant : dans un premier temps, c'est à dire au mois d'août prochain, il va falloir curer les roubines pour rénover le réseau hydraulique qui alimente la mare principale. L'idée étant notamment de pouvoir alimenter l'étang en période de sécheresse grâce à une pompe installée aux abords, qui profite de la manne du canal du Midi tout proche.

Un formidable projet pédagogique !

Ces travaux dureront environ un mois. Dans la foulée, il faudra également mettre en place un nouveau plan pastoral, en délimitant les parcours pâturés de façon pertinente. Dans un second temps, sera mis en place sur l'Estagnol un véritable

projet pédagogique, avec un observatoire de la faune et un sentier de découverte, à destination des scolaires et du grand public. Au programme ; découverte des oiseaux d'eau et sensibilisation à la fragilité des zones humides. Imaginons l'émerveillement des ces chères petites têtes blondes, en découvrant les volières de sarcelles qui égayaient de leurs

courses vibrionnante le ciel au dessus de la nappe d'eau. Au bilan ? Un site naturel sauvé. Un refuge idéal pour les canards. Et bientôt un projet pédagogique pertinent, qui permettra de valoriser l'image des chasseurs en démontrant au plus grand nombre qu'ils savent, aussi, protéger. Et même mieux que personne. Même la ministre le dit ! ■

La Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage

À la fin des années soixante-dix, face à l'urbanisation galopante, émerge dans le monde de la chasse l'idée d'instituer un fond spécial de protection de la nature. Il créera la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage dès l'année 1981. Sur la base d'une cotisation volontaire des fédérations départementales, oscillant entre 0,15 et 0,5 euros par permis délivré, cette Fondation a acquis un peu plus de 5 000 hectares, répartis dans 59 départements sur plus de 120 sites.

Natalie Koscuisko-Mozizet Ministre de l'écologie

"La Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage gère désormais un peu plus de 5 000 hectares répartis dans 59 départements sur plus de 120 sites. La gestion à but environnemental de ces espaces est confiée, vous le savez, à la fédération départementale des chasseurs du département concerné. C'est donc elle qui en supporte le coût, et c'est grâce à elle que des marais, des bois marécageux, des tourbières, d'anciens bassins de décantations ou des étangs sont préservés. Sans les chasseurs, la Brenne, la Camargue, les étangs de la Dombes auraient certainement disparu. L'implication des chasseurs dans la préservation de la biodiversité est donc une réalité." ■



Un plan de Gestion Cynégétique pour le petit gibier

Pour la fédération des chasseurs de l'Aude, il s'agit de mettre en place ces deux outils de gestion complémentaires pour les principales espèces de petit gibier.

Le plan de gestion devrait répondre aux attentes des chasseurs audois en terme de gestion des populations de petit gibier. D'autres départements français ont déjà instauré ce mode de gestion pour une ou plusieurs espèces, et les bilans qui ont pu en découler sont pour le moins encourageants.

Ses orientations et ses

objectifs seront ajustés annuellement afin de mieux prendre en considération les besoins des territoires et les évolutions des populations de gibier.

Ce projet n'engendrera pas de contraintes supplémentaires aux pratiques de chasse, qui sont déjà suffisamment importantes. Il passera avant tout par le diagnostic des territoires.

Création d'unités de gestion

Le département de l'Aude trouve sa richesse dans sa diversité ; diversité qui entraîne des disparités tant dans les habitats (plaines agricoles, plaines viticoles, garrigues, zone maritime, zone de montagne, etc.) que dans le type de gibier que l'on y rencontre et les dynamiques des popu-

lations. De ce fait, la Fédération des chasseurs de l'Aude souhaite découper le département en Unités de Gestion afin de mieux prendre en considération les particularités de chaque territoire (biotope, occupation du sol, modes et pression de chasse, etc.) et donc mettre en place des mesures adaptées et cohérentes en réponse aux attentes des chasseurs. Ce décou-

page territorial en unités de gestion se base sur deux types de données : des données liées aux habitats et aux occupations du sol (agriculture, forêts, zones humides) et des données cynégétiques caractérisant le gibier présent, ses densités et ses évolutions, ainsi que les modes de chasse, les prélèvements et l'engouement que possèdent les chasseurs pour ces espèces. ■



Perpignan : communication, dialogue, éducation, formation, quatre objectifs prioritaires pour la fédération des chasseurs

Education

De nombreux établissements scolaires et universitaires font appel aux compétences de nos services, et au-delà des interventions classiques auprès des écoles (voir Chasseur du Sud n°6 de septembre 2010) des partenariats avec des établissements universitaires sont développés. Ainsi, dans le cadre d'une formation en DUT génie biologique, option agronomie, deux étudiantes, Julie Sourribes et Isabelle Desmons, de l'IUT de Perpignan, effectuent un projet tuteuré au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs de Perpignan.

Ce travail consiste en l'élaboration d'un cahier technique des espèces végétales utilisées dans le cadre des aménagements faunistiques. Ce document permettra d'améliorer l'efficacité de ces cultures en fonction des objectifs définis au préalable pour chaque parcelle (faunistique, paysager, mellifère, agronomique...).

Communication

La traditionnelle cérémonie des vœux de fin d'année a été l'occasion pour tous les intervenants, de découvrir le nouveau message du Monde de la Chasse en ce qui concerne l'investissement des chasseurs dans la politique d'aménagement du territoire. Le Partenariat s'élargit de plus en plus dans l'intérêt de la valorisation des paysages et la lutte contre le développement des friches ; Conseil Régional, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Communauté d'Agglomération et ONCFS (au travers du réseau Agrifaune) s'investissent auprès de la Fédération des Pyrénées-

Orientales et des Associations Communales (ACCA) dans le cadre d'une véritable mission de service public au bénéfice de la Faune et de la Flore.

Formation

La formation est d'intérêt général car elle permet de mieux se connaître, de connaître les autres usagers et de les comprendre, mais aussi de mieux communiquer via le monde extérieur.

Dans cette logique, 136 responsables d'Associations communales de Chasse Agréées (ACCA) ont participé dernièrement aux séances de formations dispensées par le personnel fédéral.

Cette formation poursuit un double objectif :

- 1) Accompagner, juridiquement, techniquement et administrativement les membres bénévoles des ACCA au quotidien dans leur organisation et leur gestion,
- 2) Harmoniser la " structuration " Administrative des ACCA sur l'ensemble du Département et mettre les structures cynégétiques en conformité avec la réglementation en vigueur.

Dialogue

Partant du principe que le dialogue favorise le consensus et la participation démocratique de l'ensemble des acteurs locaux, la Fédération des Pyrénées-Orientales a élaboré en étroite collaboration avec le service des Armées une convention associant la FDC 66 et les Associations de Chasse de Opoul, Vingrau, Cases de Pène, Salses, Espira de l'Agly, et Tautavel, dont les territoires jouxtent le terrain Militaire.

Cette convention a pour objet -en vue d'une gestion cynégétique durable- de fixer



Les panneaux de " Com " de la fédération des chasseurs seront situés sur des points stratégiques



Les responsables d'associations cynégétiques en formation à la fédération

les modalités d'intervention des Associations de Chasses Agréées (ACCA) sur le camp militaire pour gérer les populations de sanglier au titre de la prévention des dégâts sur les propriétés agricoles - en particulier les vignobles - situées à l'intérieur et autour du camp.



Isabelle et Julie en projet tuteuré

www.fdc66.com le site internet de la fédération des chasseurs des P.-O.



Tout sur les formations :
permis de chasser, piègeurs, gardes particuliers, sécurité...

Tout sur la réglementation :
arrêtés ministériels, préfectoraux, texte de lois

Et toute l'actualité cynégétique dans les Pyrénées-Orientales





la Région
Languedoc
Roussillon

Scorina Média - Directeur de la communication de la Région Languedoc-Roussillon - Mars 2011



Avec la Région, fiers de nos cultures !

La Région s'engage pour les langues et les cultures catalane et occitane qui font partie de notre patrimoine. Les civilisations occitane et catalane portent en elles le riche patrimoine des terroirs et des territoires, de la culture, de la langue, de la littérature, de l'art sous toutes ses multiples formes. Elles portent aussi une certaine qualité de vie dont les maîtres mots sont l'ouverture, le pluri-culturalisme, l'accueil et l'intégration dans le respect des différences.

La Région Languedoc-Roussillon entend reconnaître et soutenir les forces vives du catalan et de l'occitan dans les domaines de la langue, la culture et la société. Elle souhaite également mettre en place des outils structurants dotés de moyens spécifiques et développer ces projets en collaboration avec les autres régions occitanes. Chacun des habitants pourra se reconnaître dans ces langues et ces cultures, riches de leurs héritages et ouvertes vers l'avenir et le monde.

laRegion.fr